

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Fédération Départementale des Chasseurs
Des Hautes-Pyrénées**

18, Boulevard du 8 Mai 1945
65300 Tarbes

Exercice clos le 30 juin 2025

Bonnefoy & Associés

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de Toulouse

RCS Toulouse 798 286 498

1 Rond-point de Flotis

31240 Saint Jean - France

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux membres de la Fédération

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les participations reçues et à recevoir, au titre de l'exercice, auprès des financeurs. Nous nous sommes assurés de leur réalité, notamment par rapprochement avec les notifications émises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Jean, le 8 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
BONNEFOY & ASSOCIÉS

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	31 003	31 003		218
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	54 794	3 013	51 781	51 781
	Constructions	980 749	749 549	231 201	250 168
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	213 654	191 517	22 136	18 157
	Autres immobilisations corporelles	224 086	185 413	38 673	44 482
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	11 524		11 524	11 334	
Prêts					
Autres immobilisations financières	500		500	500	
TOTAL (I)	1 516 310	1 160 495	355 815	376 640	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 857		5 857	8 217
	Avances et Acomptes versés sur commandes				5 625
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	297 739		297 739	24 440
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	121 029		121 029	230 677	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	953 348		953 348	921 170	
DISPONIBILITES	1 840 355		1 840 355	1 736 355	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	40 920		40 920	32 475
	TOTAL (II)	3 259 247		3 259 247	2 958 960
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	4 775 556	1 160 495	3 615 061	3 335 601	
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an		500	500	
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2025

30/06/2024

		30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 695 896	2 533 864
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	89 160	162 032	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 785 056	2 695 896
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	8 718	11 937
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	2 793 774	2 707 833
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	29 600	46 088
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	29 600	46 088
Provisions	Provisions pour risques	51 257	95 826
	Provisions pour charges	252 676	233 407
	Total des provisions	303 934	329 233
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		34 944
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	410	3 515
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 662	56 644
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	142 211	136 138
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	406	
	Autres dettes	19 249	21 206
Produits constatés d'avance	278 816		
	Total des dettes	487 753	252 447
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 615 061	3 335 601
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	89 159,63	162 031,96
	(1) Dont à moins d'un an	487 343	248 932
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		4 773

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2025

30/06/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	683 139	683 514
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	19 099	16 109
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	268 495	281 015
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	420 466	473 771
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	34 940	35 515
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	116 937	112 244	
Utilisations des fonds dédiés	46 088	55 477	
Autres produits		112	
	Total des produits d'exploitation	1 589 164	1 657 757
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	27 831	35 770
	Variation de stock	2 360	(145)
	Achats de matières et autres approvisionnements	260 239	229 699
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	343 331	312 484
	Aides financières	35 376	26 180
	Impôts, taxes et versements assimilés	30 976	37 954
	Salaires et traitements	453 405	439 568
	Charges sociales	210 884	194 445
	Dotation aux amortissements et dépréciations	33 708	33 803
	Dotation aux provisions	70 527	111 567
	Reports en fonds dédiés	29 600	46 088
Autres charges	57 366	81 679	
	Total des charges d'exploitation	1 555 604	1 549 093
	RESULTAT D'EXPLOITATION	33 560	108 664

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2025

30/06/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		33 560	108 664
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	56 001	64 415
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		29 775
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		56 001	94 190
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	214	998
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		38 548
Total des charges financières		214	39 547
RESULTAT FINANCIER		55 787	54 643
RESULTAT COURANT avant impôts		89 348	163 307
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 201	
	Sur opérations en capital	3 428	4 940
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 629	4 940
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		250
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			250
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 629	4 690
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 817	5 965
TOTAL DES PRODUITS		1 650 794	1 756 886
TOTAL DES CHARGES		1 561 635	1 594 854
EXCEDENT ou DEFICIT		89 160	162 032
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	31 003					31 003
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 003					31 003
CORPORELLES						
Terrains	54 794					54 794
Constructions sur sol propre	898 973					898 973
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	81 776					81 776
Instal technique, matériel outillage industriels	202 789		11 657		793	213 654
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	144 202					144 202
Matériel de bureau, informatique et mobilier	98 939		1 035		20 090	79 884
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 481 473		12 692		20 882	1 473 283
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	11 334		190			11 524
Prêts et autres immobilisations financières	500					500
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 834		190			12 024
TOTAL	1 524 310		12 882		20 882	1 516 310

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	30 785	218		31 003
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 785	218		31 003
CORPORELLES	Terrains	3 013			3 013
	Constructions sur sol propre	658 173	16 376		674 548
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	72 408	2 592		75 001
	Instal technique, matériel outillage industriels	184 632	7 678	793	191 517
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	118 456	1 390		119 846
	Matériel de bureau, mobilier	80 202	5 455	20 090	65 567
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 116 884	33 490	20 882	1 129 492	
TOTAL		1 147 670	33 708	20 882	1 160 495

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	95 826	51 257	95 826	51 257
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	233 407	19 270		252 676
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	329 233	70 527	95 826	303 934
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		329 233	70 527	95 826	303 934
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		70 527	95 826	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	500	500	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	297 739	297 739	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93	93	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	62 963	62 963	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	57 973	57 973		
Charges constatées d'avance	40 920	40 920		
TOTAL DES CREANCES		460 188	460 188	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	46 662	46 662		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	59 090	59 090		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 039	66 039		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 082	17 082		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	406	406		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	19 249	19 249		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	278 816	278 816			
TOTAL DES DETTES		487 343	487 343		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		30 171			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	2 533 864	162 032			2 695 896
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	162 032	(162 032)	89 160		89 160
Situation nette	2 695 896		89 160		2 785 056
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 937		7 230	10 448	8 718
Provisions réglementées					
TOTAL	2 707 833		96 389	10 448	2 793 774

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS GENERALES

Présentation de l'association

La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) des Hautes Pyrénées fédère leurs adhérents chasseurs du département :

- Elle peut leur apporter une aide au plan technique et coordonnent leurs efforts en vue de faciliter et d'améliorer la pratique de la chasse dans le département.
- Elle assure la promotion et la défense de la chasse dans le département.
- Elle peut se porter partie civile devant les tribunaux pour certaines infractions relatives à l'exercice de la chasse et à la protection de l'environnement dans le département.

Les Fédérations Départementales **mettent en valeur le patrimoine cynégétique départemental** et conduisent des actions concourant directement à la protection de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation :

- Elles **réalisent et subventionnent des aménagements** destinés à mettre en valeur ou à restaurer des paysages (ex : plantation d'arbres, restauration de mares, réhabilitation d'espaces incendiés, réalisation d'inventaires floristiques ou faunistiques, participation à des programmes de compensation écologique, etc.),
- Elles **collaborent** avec le monde agricole et forestier à la sauvegarde et à la création d'habitats favorables à la faune sauvage (ex : jachères faune sauvage, jachères fleuries, aménagements pour favoriser l'habitat de certaines espèces, etc.),
- Elles **réalisent des études scientifiques** sur des espèces endémiques d'un territoire ou d'un département afin de déterminer si ces espèces sont stables, menacées ou exigent une régulation (ex : mise en place d'outils de gestion des populations animales).

Elles élaborent le schéma départemental de gestion cynégétique. Toutes les FDC rédigent tous les 6 ans – en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers – un document de cadrage et de concertation : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) validé par le Préfet. Il contient les engagements de la Fédération concernant la gestion des espèces chassables, la gestion des milieux, l'amélioration de la pratique de la chasse, la sécurité des chasseurs comme des non-chasseurs dans le respect des pratiques agricoles et forestières. Il intègre le plan de chasse.

Préparation à l'examen du permis de chasser et contribution à sa validation. L'examen du permis de chasser est précédé de formations pratiques et théoriques obligatoires organisées par les FDC qui apportent leur concours à l'organisation de l'examen : inscription et préparation des candidats. L'examen se déroule sous l'égide de l'Office Français de la Biodiversité. Elles assurent aussi la délivrance de la validation du permis de chasser, c'est-à-dire le paiement d'une cotisation d'adhésion à la FDC et d'une redevance pour chasser durant une saison.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Elles **coordonnent la cohésion des actions des associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées et prennent des décisions relatives à leur agrément, leur territoire ainsi qu'en matière de sanctions disciplinaires**. Le regroupement des territoires est un impératif de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. C'est pourquoi à l'échelon communal les FDC rassemblent des territoires au sein d'associations (associations communales, associations privées, ACCA.) Les ACCA, associations Loi 1901, ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse en mettant en place une politique cynégétique. Leur constitution est soumise à agrément du Préfet.

Elles **mettent en œuvre les plans de chasse**. Le plan de chasse détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse. Il tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats.

Elles **font de la prévention et indemnisent les dégâts de grand gibier**. Les FDC mènent des actions de prévention des dégâts de grand gibier aux cultures, notamment par la définition de plans de gestion des populations de gibier, la pose de clôtures, l'agrainage dissuasif et l'implantation de jachères et de cultures à gibier. Elles assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier : constats des dégâts commis par le grand gibier aux cultures, évaluation de la demande d'indemnisation et proposition d'indemnisation.

Par ailleurs, depuis la réforme de la chasse insaturée par la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, la fédération départementale a vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

- La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.
- Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.
- Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif complété par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020,
- Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et recueil des normes comptables françaises publié par l'ANC (version en vigueur au 1er janvier 2021).

TABLEAU DE DETAIL DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS

* Cotisations et subventions obtenues

	2023/2024	2024/2025
Cotisations - Adhésions Permis	711 770	710 963
Plan de chasse	239 690	239 120
Sous Total Cotisations	951 460	950 083
Plan de résilience / de relance	147 354	108 843
Flux financier de la réforme (FNC)	120 562	120 562
Subvention Convention de financement Eco- Contribution (FNC)	35 515	34 940
Projets éco-contribution Subventions	157 129	137 115
Subventions- Autres conventions	80 855	75 109
Sous Total Subventions	541 415	476 569
Total	1 492 875	1 426 652

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Ces contributions ne sont pas chiffrées du fait de leur non-matérialité.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	46 087	34 569	18 082	29 600
TOTAL	46 087	34 569	18 082	29 600

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
HIRONDELLES 2	4 828	4 828		
HAPYGALA III	41 259	29 741		11 518
HIRONDELLES 3			3 059	3 059
PERHIS			15 022	15 022
Totalisation	46 087	34 569	18 082	29 600